

Renseignements personnels

Nom : Prénom :
Date de Naissance :
Adresse Personnelle :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Adresse mail :
Lieu de travail :
Direction Métier :
Classe et niveau (Employé / AM / Cadre) :
Date d'adhésion souhaitée :
Montant de la cotisation souhaitée :
Rythme de prélèvement :
Mensuel trimestriel semestriel annuel
Date de prélèvement :
Date et signature

A renvoyer par mail à cgt.ag2r.reunica@gmail.com

Ou à déposer à votre délégué syndical sur votre site

Je rejoins le syndicat ...

Confidentialité

Votre adhésion au syndicat est un acte individuel qui est strictement encadré par la loi. Ainsi l'adhésion n'est, en aucun cas, communiquée à l'employeur ou à quelque organisme que ce soit en dehors de la CGT. Vous avez le choix de faire savoir ou non votre appartenance à la CGT, mais cela ne fera jamais l'objet d'une communication de notre part.

Crédit d'impôt

Tous les ans, vous pouvez déclarer les sommes versées au titre des cotisations syndicales sur la déclaration des revenus. Ainsi, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt permettant de récupérer 66 % des sommes versées. Exemple, sur une cotisation versée de 20 euros par mois, vous récupérez près de 14 euros par mois.

À la CGT AG2R REUNICA, la cotisation est de 0,75 % du salaire net mensuel. Exemple : Pour un salaire net mensuel à 1200€, la cotisation serait de 9 euros / Mois. La cotisation permet de financer l'activité syndicale. (financer une réunion, une initiative, une mobilisation, une manifestation, une action juridique)... La cotisation permet à tous les acteurs de la CGT de jouer leur rôle et de défendre leurs adhérents. Pour une gestion pratique et régulière, la CGT pratique et encourage le prélèvement automatique des cotisations syndicales.

Site internet : www.cgt-ag2r.fr

Adresse Mail : cgt.ag2r.reunica@gmail.com

